

RAPPORT D'ACTIVITE 2020

COLLECTIF
NATIONAL DROITS DE L'HOMME
ROME EUROPE

CNDHRomeurope



CNDH_Romeurope



 www.romeurope.org

Table des matières

I. Le Collectif National Droits de l'Homme Romeurope	5
1. Historique	5
2. Objectif	5
3. De qui parle-t-on ?	5
3. Missions	6
4. Destinataires des actions du collectif	7
5. Les membres et la composition du Collectif en 2020	7
6. Fonctionnement et gouvernance	9
7. L'équipe salariée du CNDH Romeurope	10
II. LES ACTIONS DU CNDH ROMEUROPE EN 2020	11
1. Animation de réseau et appui aux membres	11
A) Une animation de réseau qui se dématérialise	11
B) De rares déplacements en région pour l'équipe de coordination	12
C) Appui aux membres, capitalisation et formations	13
D) Renforcement du pouvoir d'agir des premiers et premières concerné-e-s	17
2. Observatoire	18
A) Observatoire du terrain et des politiques nationales	18
B) Observatoire des expulsions de lieux de vie informels	19
C) Expulsions : veille jurisprudentielle	20
D) Observatoire des incendies	21
3. Plaidoyer, communication et sensibilisation	22
A) Plaidoyer national	22
B) Plaidoyer européen et international	28
C) Communication et médias	28

COLLECTIF NATIONAL DROITS DE L'HOMME ROMEUROPE

ASSOCIATIONS NATIONALES

ATD Quart Monde - CCFD-Terre Solidaire - La Cimade - FNASAT - Ligue des Droits de l'Homme - Médecins du Monde - MRAP - Première Urgence Internationale - Secours Catholique - Union Juive française pour la Paix

ASSOCIATIONS LOCALES

ABCR (Association biterroise contre le racisme) - ACINA (Accueil, coopération, insertion pour les nouveaux arrivants) - ALPIL (Action pour l'insertion par le logement) - AREA (Association recherche éducation action) - ASAV 92 (Association pour l'accueil des voyageurs) - ASET 93 - ASEFRR (Association de solidarité en Essonne avec les familles roumaines et rroms) - Association humanitaire William Penn - Association solidarité Roms de Saint-Étienne - Les bâtisseurs de cabanes - C.L.A.S.S.E.S (Collectif lyonnais pour l'accès à la scolarisation et le soutien des enfants des squats) - ECODROM - Eurrom - IFRM (Insertion des familles rroms de Moulin-Galant) - L'école au présent - L'école enchantée - Les enfants du canal - EURROM - Habitat Cité - Hors la rue - Rencontres Tsiganes - Roms action - Romeurope 94 - Rom réussite - Système B comme bidonville - Une famille un toit 44

COLLECTIFS

Collectif Roms de Gardanne (13) - Collectif Solidarité Roms Toulouse (31) - Collectif Romeurope de l'agglomération nantaise (44) - Collectif Solidarité Roms Lille Métropole (59) - Collectif RomParis (75) - Collectif Romeurope Centre 77 - Collectif Romeurope du Val Maubuée (77) - Romyvelines (78) - Collectif Romeurope Antony (92) - Collectif de soutien aux Roumains d'Ivry (94) - Collectif de soutien aux familles rroms de Roumanie et d'ailleurs (95)

En 2020, le Collectif National Droits de l'Homme Romeurope a bénéficié du soutien financier de :



I. Le Collectif National Droits de l'Homme Romeurope

1. Genèse

Le Collectif National Droits de l'Homme Romeurope (CNDH Romeurope) a été créé en octobre 2000, à Paris, à l'issue du colloque européen organisé par Médecins du Monde et intitulé « Roms, Sintés, Kalés, Tsiganes en Europe. Promouvoir la santé et les droits d'une minorité en détresse ». Ce colloque présentait les résultats alarmants d'une recherche-action pour la promotion de la santé, menée à l'initiative de Médecins du Monde par le réseau Romeurope dans six pays de l'Union européenne dont la France. Ces travaux concluaient aux liens essentiels entre le respect des droits fondamentaux et les graves problèmes de santé rencontrés par les populations roms en situation de grande pauvreté.

Les associations présentes à cette initiative ont donc décidé de fonder ce collectif pour agir en France de manière coordonnée sur ce sujet à partir de leur champ propre de compétence, humanitaire ou de défense des droits.

2. Objet associatif

Le Collectif National Droits de l'Homme Romeurope, regroupe 48 associations et collectifs locaux, qui ont pour objet commun le soutien et la défense des droits des personnes originaires d'Europe de l'Est, contraintes de vivre en bidonville, squat ou autres lieux de survie en France. La plupart de ces personnes sont Roms ou désignées comme telles.

Le CNDH Romeurope s'attache à défendre l'accès au droit commun et l'effectivité des droits de ces personnes en France. En s'appuyant sur un travail d'observatoire, de plaidoyer, d'échange et de confrontation des expériences, le CNDH Romeurope mène des luttes contre toutes les formes de discriminations et contre les pratiques abusives perpétrées à l'encontre de ces personnes.

3. De qui parle-t-on ?

Le CNDH Romeurope inscrit son action à la croisée de la lutte contre le mal-logement (bidonville, squats, situations de rue, hôtels sociaux inadaptés...), de la lutte contre la précarité et de la lutte contre le racisme et toutes les formes de discriminations, notamment les discriminations raciales et sociales subies par les personnes d'origine Rom – réelle ou supposée.

Il est important de noter que la grande majorité des Roms en France ne vit ni en bidonville, ni en squat. De même, une grande partie des personnes vivant en bidonville ou en squat en France ne sont ni Roms, ni même roumains ou bulgares.

Le CNDH Romeurope alerte depuis longtemps sur la dangerosité d'une approche ethnicisée de la situation de ces personnes. Il existe des responsabilités croisées dans la construction d'une catégorie « Rom » stigmatisée : politiques, médiatiques, académiques, associatives et militantes. Cette stigmatisation fait des personnes dites « Roms » la cible de discriminations dans tous les domaines de la vie socio-économique, ce qui conduit à la violation de leurs droits.

Face à ce danger le CNDH Romeurope réaffirme sa position :

- Il n'est pas de problèmes spécifiquement « Roms » qui mériteraient des dispositions dérogatoires ou mesures particulières, **le droit commun doit demeurer la règle**
- En tant que ressortissants européens, citoyens roumains ou bulgares, demandeurs d'asile ou sans papiers, en tant que sans-abri, demandeurs d'emploi ou malades, en tant qu'enfants en âge scolaire, que parents en situation précaire ou mineurs isolés... : chaque personne bénéficie de droits et libertés inaliénables à respecter comme pour tout autre individu présent en France
- Il existe cependant une culture et une mémoire rom d'autant mieux exprimées et valorisées par les Roms eux-mêmes. Leur histoire ne doit pas leur être déniée. La lutte contre les discriminations subies par les personnes revendiquant leur appartenance à cette culture et les personnes considérées comme Roms et discriminées de ce fait, fait partie des actions du collectif

→ **Pour aller plus loin**, rendez-vous sur notre site « [De qui parle-t-on ?](#) »

3. Missions

Les missions principales du Collectif National Droits de l'Homme Romeurope sont les suivantes :



Un observatoire du respect des droits fondamentaux, à travers des actions de veille juridique, la publication de rapports basés sur des remontées des membres présents sur le terrain et la capitalisation d'expériences mises en œuvre au niveau local.



Une plateforme d'échanges et de mutualisation de pratiques et d'expériences pour les citoyens et acteurs associatifs. Le CNDH Romeurope organise l'échange d'information, et d'expériences locales, la mutualisation des compétences, l'élaboration d'outils sur les différentes thématiques : séjour, santé, travail, enfance et scolarisation, habitat, droits sociaux, discriminations...



Une structure militante qui a vocation à : informer et interpeller les responsables politiques et institutionnels à l'échelle nationale et européenne sur la question du non-respect des droits des citoyens d'Europe de l'Est vivant en squats et bidonvilles ; faire connaître aux citoyens la réalité de la situation de ces personnes ; mener des luttes pour la défense de leurs droits, sans mesures spécifiques mais en application du droit commun.

4. Destinataires des actions du collectif

Le travail du CNDH Romeurope s'adresse à une palette d'acteurs concernés par la question des bidonvilles, des squats, des Roms : associations, services de l'Etat, administrations centrales, collectivités territoriales, citoyens concernés...

A travers toutes les actions du CNDH Romeurope en 2020, **plus de 2500 personnes ont été concernées directement** : les membres du CNDH, les destinataires de nos emails de partage d'information et newsletters, des partenaires associatifs et institutionnels, des journalistes, les destinataires de nos interventions publiques et formations...

A ce chiffre s'ajoutent les vues réalisées par nos publications sur les réseaux sociaux. Au 31 décembre 2020, le Collectif est suivi par plus de 2 000 personnes sur [Twitter](#), 3 000 sur [Facebook](#) et 200 sur [LinkedIn](#).

Les bénévoles et salariés d'associations et collectifs locaux sont ceux qui sont les plus proches et les plus en lien avec les habitants des squats et bidonvilles originaire d'Europe de l'Est. Ils constituent **un réseau de 350 individus** inscrits sur les listes mail internes du CNDH Romeurope.

Avec le soutien du CNDH Romeurope, ils et elles se mobilisent aux côtés des personnes, souvent en familles, en situation de grande précarité, venant essentiellement de pays d'Europe de l'Est, contraintes en l'absence de solution d'hébergement ou de logement de vivre dans des bidonvilles, des squats ou dans la rue. **Ils représentent une population de 15 à 20 000 personnes dans plus de 500 bidonvilles ou squats**¹. Leurs principaux lieux d'installation sont l'Ile-de-France et les métropoles de Lille, Lyon, Nantes, Bordeaux, Strasbourg, Toulouse, Montpellier, Grenoble... Parce que les bidonvilles et les squats sont la conséquence directe d'une pauvreté extrême, il est fréquent de les retrouver dans des villes et des quartiers où la pauvreté est déjà élevée. **Ces lieux de vie précaires sont souvent au cœur ou juste à la frontière des quartiers dits « politique de la ville ».**

→ Pour aller plus loin, rendez-vous sur notre site « [La carte des membres](#) »

5. Les membres et la composition du Collectif en 2020

¹ Etat des lieux des bidonvilles en France métropolitaine au 1er juillet 2018, DIHAL https://www.gouvernement.fr/sites/default/files/contenu/piece-jointe/2018/11/recensement_juillet_2018_vweb.pdf

Le CNDH Romeurope est composé d'associations nationales, locales et de collectifs locaux. Sur les 48 membres du CNDH Romeurope, environ 80% sont des associations, et 20% des collectifs.

Tous ses membres agissent directement sur le terrain ou soutiennent des organisations impliquées localement dans des actions concrètes de soutien et de défense des droits auprès de citoyens d'Europe de l'Est en situation de grande pauvreté en France. Les actions des associations et collectifs membres s'organisent selon plusieurs axes, en fonction des réalités et besoins locaux :

- **Support à la vie quotidienne des personnes et accompagnement vers le droit commun** : accompagnement social, professionnel, juridique, psychologique, sanitaire...
- **Accès aux droits** : en lien avec l'hébergement/logement, la scolarisation, l'insertion professionnelle, la médiation avec les structures publiques, la lutte contre les discriminations...
- **Actions de plaidoyer** : mobilisations politiques pour faire respecter/avancer les droits des personnes en squat et en bidonville. Mobilisations souvent en lien avec la lutte des sans-papiers, des sans-abris et des travailleurs précaires. Ces actions peuvent aussi être juridiques contre les abus et/ou les discriminations de l'administration.
- **Actions de sensibilisation et de communication** : auprès du grand public dans le cadre de réunions publiques, projections de films, formations, occasions festives mais aussi conférences et communiqués de presse.

Selon une enquête conduite auprès de nos membres en 2019, les cinq sujets les plus couverts par les membres du CNDH Romeurope sont :

- L'habitat, l'accès à l'hébergement et au logement (77% des membres)
- L'éducation (73%)
- L'accès aux droits sociaux (64%)
- La lutte contre le racisme et les préjugés (60%)
- La santé (51%)

Pour 53% de nos membres, la question des personnes en squats et/ou en bidonville et/ou personnes roms **représente 100%** de leurs activités. Pour le reste, la question des personnes en squats et/ou en bidonville et/ou personnes roms **représente une partie** de leurs activités.

L'année 2020, marquée par une crise sanitaire d'une ampleur inédite, a contraint les membres de Romeurope à repenser leurs actions et modalités d'intervention auprès des personnes en squats et bidonvilles. En effet, l'urgence de la situation, notamment lors du premier confinement, a fait émerger de nouveaux besoins sur lesquels les membres de Romeurope n'avaient ni l'habitude, ni l'expertise de répondre. Ainsi, associations et collectifs ont parfois dû s'organiser pour assurer des distributions alimentaires, de kits d'hygiène, etc.

Par ailleurs, une partie de nos membres étant des personnes bénévoles parfois âgées, et considérées comme vulnérables en cette période de crise sanitaire, n'a pas pu aussi facilement se déplacer sur les terrains. **Ces collectifs et associations ont ainsi été amenés à repenser leurs manières d'intervenir et de maintenir le lien avec les personnes accompagnées.**

Les nouveaux membres en 2020

- **Ecole Ici et Maintenant** est une association étudiante qui a pour objectif de lutter contre l'exclusion sociale et scolaire des enfants vivant ou ayant vécu en bidonvilles autour de l'agglomération grenobloise. Leurs actions se concentrent sur trois grands axes : l'aide aux devoirs, les sorties sportives, culturelles et/ou ludiques et la sensibilisation du grand public aux enjeux de la lutte contre les discriminations.

→ Pour aller plus loin, rendez-vous sur notre site « [La carte des membres](#) »

6. Fonctionnement et gouvernance

Les mesures sanitaires n'ont pas permis la tenue d'une assemblée générale en présentiel cette année. Celle-ci s'est tenue en visioconférence le 24 septembre 2020 :

- Élection de trois nouvelles associations et collectifs dans le collège des membres :
 - [ACINA](#) qui a pour mission l'accompagnement socioprofessionnel des nouveaux arrivants en situation de grande précarité en Ile de France ;
 - **Eurrom** qui intervient auprès de personnes roms dans les bidonvilles autour de Bordeaux
 - **Collectif Romeurope d'Antony** qui accompagne les personnes Roms dans leurs démarches d'accès aux droits dans plusieurs communes des Hauts de Seine.
- Approbation des comptes 2019
- Approbation du budget prévisionnel 2020
- Approbation du rapport d'activité
- Approbation du rapport moral

Le Conseil d'administration s'est réuni 8 fois en 2020, en présentiel et en visioconférence.

Composition du conseil d'administration en novembre 2020

DANS LE COLLEGE DES MEMBRES FONDATEURS :

- **ASAV** : Laurent El Ghozi
- **Fnsat-Gens du voyage** : Stéphane Lévêque
- **Hors la Rue** : Aurélie de Gorostarzu. Suppléant : Guillaume Lardanchet
- **La Cimade** : Steve Irakoze. Suppléante : Lise Faron
- **Ligue des Droits de l'Homme** : Bernard Eynaud. Suppléant : Malik Salemkour
- **Médecins du Monde** : Sylvie Sauvion-Devidas. Suppléant : Yannick Le Bihan
- **Mouvement contre le Racisme et pour l'Amitié entre les Peuples (MRAP)** : Marie-Geneviève Guesdon. Suppléant : Yves Loriette
- **Secours Catholique** : Claire Sabah

DANS LE COLLEGE DES MEMBRES :

- o **ACINA** : Nino Alkhakatsi. Suppléante : Elisa Riano
- o **Askola** : Lucile Touchard. Suppléant : Andrea Caizzi
- o **Collectif Romeurope Antony** : François Rivet. Suppléante : Anne-Isabelle Goumillout
- o **Collectif Solidarité Roms Lille Métropole** : Dominique Plancke
- o **Eurrom** : Leonard Velicu
- o **Rencontres Tsiganes** : Caroline Godard. Suppléant : Jean-Pierre Perrin
- o **Rom Réussite** : Liliana Hristache. Suppléant : Dan Dragoi

COMPOSITION DU BUREAU :

- o **Présidente** : Claire Sabah
- o **Vice-président** : Dominique Plancke
- o **Secrétaire** : Liliana Hristache
- o **Trésorier** : Bernard Eynaud

7. L'équipe salariée du CNDH Romeurope

- **Manon Fillonneau**, déléguée générale d'avril 2015 à décembre 2020
- **Anthony Ikni**, délégué général depuis novembre 2020
- **Clémentine Sinquin**, déléguée générale par intérim de décembre 2019 à juillet 2020
- **Lila Cherief**, juriste et chargée d'études depuis janvier 2020
- **Clotilde Bonnemason**, chargée de mission de janvier 2015 à mars 2020
- **Agathe Battistoni**, chargée d'animation de réseau de mars 2020 à décembre 2020
- **Anina Ciuciu**, chargée de la campagne #EcolePourTous depuis octobre 2018

Clémentine Sinquin a rejoint l'équipe en décembre 2019 pour remplacer Manon Fillonneau (en congé sabbatique) de fin décembre à fin juillet 2020 et s'est investie avec brio pour assurer un intérim dynamique lors d'une période de crise sanitaire complexe.

Après une longue et belle histoire avec le CNDH Romeurope, **Clotilde Bonnemason** a quitté son poste de chargée de mission pour rejoindre des terres plus ensoleillées. Tout le CNDH Romeurope souhaite la remercier pour son investissement et son travail d'une efficacité redoutable !

2020 marque aussi le départ de **Manon Fillonneau**, déléguée générale du CNDH Romeurope depuis avril 2015. C'est avec regret que le collectif voit partir Manon et son engagement sans faille et sans relâche pour développer les actions de Romeurope. Mais nous accueillons avec enthousiasme **Anthony Ikni** pour prendre sa succession et poursuivre avec énergie les combats de notre association.

En 2020, le CNDH Romeurope a poursuivi le portage du projet #EcolePourTous, avec **Anina Ciuciu** comme coordinatrice du collectif et de sa campagne.

→ Plus d'infos sur les combats du Collectif #EcolePourTous sur www.ecolepourtous.org

II. LES ACTIONS DU CNDH ROMEUROPE EN 2020

Cette année a évidemment été particulièrement touchée par la crise sanitaire générée par le Covid-19. Les habitant·e·s des squats et des bidonvilles ont évidemment été les premiers à pâtir de cette crise, qui a renforcé leur précarité économique et rendu vulnérable des personnes ayant une santé déjà précaire. Le CNDH Romeurope et ses membres se sont retroussé les manches pour les accompagner au mieux à travers cette crise.

La crise sanitaire et les deux confinements de 2020 ont évidemment aussi un impact – bien moins grave mais non moins réel – sur les actions que nous avons prévues pour l'année. Pour la première fois depuis des années, le CNDH Romeurope n'a par exemple pas pu organiser de rencontres nationales, qui réunissent habituellement près de 100 personnes de toute la France. Mais ce sont aussi nos formations, différents projets que nous comptions lancer ou mener en inter associatif, ou encore nos axes de plaidoyer qui ont été chamboulés.

L'année a pourtant été bien remplie, et nous avons adapté nos trois grands axes de travail à la crise sanitaire pour répondre au mieux aux nouveaux enjeux qu'elle a posé :

- Animation de réseau et appui aux membres renforcé
- Observatoire (aide alimentaire, accès à l'eau, crise Covid...)
- Plaidoyer adapté au contexte de crise

1. Animation de réseau et appui aux membres

A) Une animation de réseau qui se dématérialise

Suite à la crise sanitaire et aux difficultés de se réunir, en septembre 2020, nous avons lancé un nouveau cycle de temps d'échanges et de discussions : **les rendez-vous mensuels** de Romeurope. Ceux-ci sont organisés via visio-conférence pour permettre la participation du plus grand nombre de membres. Ces temps d'échange nous permettent de discuter et débattre sur des

sujets précis et variés : focus sur un territoire, sur un problème d'accès aux droits, sur une thématique (expulsion, scolarité, lutte contre les préjugés, etc.). L'ordre du jour de chaque réunion est communiqué en amont et construit en fonction des demandes / envies / propositions des membres.

Cet espace de discussions sera également l'occasion de partager des informations sur les dernières actualités, le plaidoyer national, les projets à venir, etc.

Quatre réunions ont été organisées en 2020, en présence parfois d'expert·e-s, afin d'outiller les membres sur des thématiques techniques (droit au séjour, contentieux juridique...).

B) De rares déplacements en région pour l'équipe de coordination

o Nantes (février 2020)

- Formation socle
- Rencontre avec les membres du Collectif Romeurope de l'agglomération nantaise
- Point juridique avec les avocats nantais sur les expulsions
- Visite de terrains

o Lille (février 2020)

- Rencontre avec [La Sauvegarde du Nord](#)
- Réunion avec le Collectif de solidarité roms Lille Métropole
- Rencontre du Collectif Solidarités Rom de Roubaix
- Visites des terrains à Lille avec Dominique Plancke

o Toulouse

Mars : participation à la journée de Rencontre roms nous « [Ecole et précarité](#) »

Mai : deux visites de terrain de la déléguée générale avec Médecins du Monde et Solidarités International, et avec Rencontre roms nous

o Déplacements/réunions en Ile-de-France

- Expulsion à Vitry
- Expulsion à Saint-Denis
- Déplacement sur le terrain à Antony
- Déplacement sur le terrain à Méry-sur-Oise
- Participations à plusieurs réunions mensuelles du « Collectif 95 » pour suivre, notamment, les problèmes de saturnisme autour de la Butte de Montarcy
- Participation à la journée mal-logement de la Fondation Abbé Pierre
- Participation à la journée « Education » d'Intermédiaires Robinson à Massy

C) Appui aux membres, capitalisation et formations

Formations : montée en compétences des membres

En 2020, le CNDH Romeurope a animé une session de formation socle à Nantes : cinq modules thématiques et un point d'actualité (droit au séjour et éloignement, droits des habitants de terrain, domiciliation et droits sociaux, enfance et scolarisation, hébergement et logement, et un point d'actualité sur la santé) ont réuni 20 participant·e·s, salariés et bénévoles du Collectif Romeurope de Nantes.

Le contexte sanitaire a repoussé des journées de formation prévues à Toulouse et Marseille. Elles se tiendront en 2021, en partie en visioconférence.

Capitalisation des expériences

Expériences liées au confinement

Entre le 17 mars et le 10 mai 2020, le gouvernement français a imposé un confinement drastique à toute la population pour faire face à l'épidémie de Covid-19.

Les membres du collectif Romeurope ont accompagné et soutenu des personnes vivant en bidonville, en squat, à la rue ou en hôtel social durant cette période. Les mesures de confinement ont frappé les populations des bidonvilles et squats, déjà très fragilisées par des années de précarité et d'expulsions.

L'arrêt quasi-complet des activités de survie des personnes (mendicité, glanage des poubelles...) a fait basculer près de 20 000 personnes, dont 30% à 40% d'enfants, dans une pauvreté encore plus extrême que celle qui prévalait avant la crise, les plongeant dans une situation humanitaire très préoccupante.

Le premier constat de ce confinement est que **seul un logement digne et un emploi régulier protège des conséquences d'une épidémie telle que le Covid-19**. Avoir un logement et un emploi permet a minima de se confiner, de disposer d'installations sanitaires viables pour rester en bonne santé et respecter les gestes barrières, de bénéficier de filets de sécurité financiers pour se nourrir (épargne suffisante et/ou ressources stables, accès aux dispositifs de chômage partiel...), d'avoir un espace de travail avec électricité permettant aux enfants de suivre des cours à distance, de se soigner chez soi dans un lieu approprié.

La crise du Covid-19 a mis en évidence les souffrances humanitaires extrêmes des personnes vivant en bidonvilles et squats, dont les conséquences se sont fait sentir une nouvelle fois quelques mois plus tard, lors du confinement de novembre 2020.

→ Pour en savoir plus, n'hésitez pas à consulter notre publication « 17 mars – 10 mai 2020 : les leçons d'un confinement hors-normes dans les bidonvilles et squats » sur notre site internet.

Accès à l'eau

Avant le confinement, **environ 77% des bidonvilles et squats n'avaient aucun accès à l'eau sur site**. Les personnes allaient chercher de l'eau plusieurs fois par jour à des bornes-incendie, dans

les points d'eau des cimetières voisins, achetaient de l'eau en bouteille, trouvaient parfois des arrangements avec des entreprises à proximité... Elles pouvaient parcourir plusieurs kilomètres par jour pour remplir des bidons, parfois au détriment de leur santé – notamment l'hiver ou en période de canicule.

Dès les premiers jours du confinement, certaines collectivités se sont mobilisées pour installer un accès à l'eau dans des squats et bidonvilles grâce à l'alerte des associations et collectifs. Cela afin de permettre aux personnes y vivant de respecter les mesures d'hygiène préconisées (lavage des mains...) sans avoir à se déplacer hors de ces lieux de vie en période de confinement.

Le CNDH Romeurope a salué ces initiatives, tout en rappelant que la forme de **certains de ces nouveaux points d'eau** (citernes d'eau stagnante, installation d'un seul robinet à quelques centimètres du sol et pour 150 personnes...) **ne correspondait même pas aux normes humanitaires internationales édictées par les Nations unies.**

Dans d'autres territoires, le CNDH Romeurope a observé au contraire des réticences voire des blocages de la part des pouvoirs publics, contraignant les personnes à continuer à se déplacer hors de leurs lieux de vie pour collecter l'eau aux points habituels. Ces déplacements, combinés à la grande difficulté des personnes à produire des attestations de déplacement dérogatoire et parfois à la méfiance de la police envers des personnes discriminées et stigmatisées pour leur appartenance - réelle ou supposée - à la communauté Rom, ont pu engendrer verbalisations et des restrictions sur l'accès à l'eau.

Face à ce constat, les acteurs associatifs qui interviennent depuis longtemps dans les bidonvilles ont salué l'intervention des experts techniques humanitaires tels que [Solidarités International](#) ou encore [Action Contre la Faim](#). Ceux-ci, accompagnés par les collectifs et associations locales connaissant bien le terrain, ont réalisé des **diagnostics** sur de nombreux sites pour poser objectivement les besoins et ont négocié fermement avec les pouvoirs publics locaux afin de conduire les interventions nécessaires pour assurer un accès suffisant à l'eau sur les terrains, majoritairement des rampes d'eau peu coûteuses raccordées au réseau d'eau de la ville.

Ainsi, **un très grand nombre de squats et bidonvilles ont été reliés à l'eau potable en 2020 en France.** En outre, ces exemples ont montré aux pouvoirs publics que le raccordement à l'eau d'un site n'était ni compliqué, ni coûteux et ne sous-entendait pas forcément une pérennisation de l'occupation du terrain.

Dès la fin du « premier confinement », des cas de retraits ou de détérioration des installations d'eau ont été constatés dans plusieurs villes, et des lieux de vie raccordés à l'eau ont été expulsés. Lors du confinement de novembre 2020, de nombreux bidonvilles n'avaient plus accès à l'eau, ce qui souligne le **besoin de continuer à se mobiliser pour le droit et l'accès à l'eau des personnes vivant en habitat informel**, en lien avec les ONG humanitaires précitées.

Cette expérience de terrain a permis au CNDH Romeurope se découvrir un nouvel écosystème et des partenaires fiables de travail, par le biais du groupe de travail EHA (eau, assainissement et hygiène) et des remontées de terrain. Cette collaboration continue de porter ses fruits en 2021, avec la parution d'un [rapport juridique et technique](#) (ACF et SOL) auquel nous avons grandement contribué.

Aide alimentaire

À partir du 2 avril 2020, un nombre important d'associations a été mobilisé par les préfetures afin de distribuer :

- des denrées alimentaires ;

- des **chèques services** attribués par l'Etat aux personnes sans domicile pour se nourrir, acheter des couches, du lait en poudre et des produits d'hygiène. Certaines associations avaient déjà obtenu dès le début du confinement des chèques services à distribuer grâce à la Fondation Abbé Pierre et au Secours Catholique.

Les associations ont appris sur le terrain à fournir une aide alimentaire, ne l'ayant jamais fait avant dans les bidonvilles et squats. **Plusieurs membres du CNDH Romeurope ont regretté l'absence d'accompagnement méthodologique nécessaire à la distribution de chèques services.** Pour y pallier, des personnes engagées sur le terrain ont édité des guides pratiques tirés de leur expérience, diffusés aux membres du réseau. En novembre 2020, le CNDH Romeurope a publié sur son site internet une [fiche pratique](#) en capitalisant sur les expériences de ses membres lors de ce premier confinement.

Fournir de l'aide matérielle implique un **positionnement différent** d'un travail d'accompagnement aux droits par exemple. A la suite du premier confinement, certain·e·s habitant·e·s de squats et bidonvilles ne comprenant pas pourquoi la distribution de chèques service n'était plus possible.

- À Bordeaux, des habitants des squats et bidonvilles ont pu s'impliquer dans la logistique de l'aide alimentaire, ce qui a été très apprécié sur le terrain.
- Plusieurs lieux de vie sont restés dépourvus d'une aide régulière (par exemple en Seine-et-Marne et Val-de-Marne).

Si nous saluons une forte mobilisation de l'État qui a permis d'éviter le pire en bidonvilles et squats, nous avons noté des risques de concurrence entre les publics très précaires, comme à Marseille, où les chèques services n'étaient distribués qu'aux personnes vivant en bidonville et non à celles habitant des logements précaires très proches.

Ressortissants moldaves

Lors de l'année 2020, le Collectif National Droits de l'Homme Romeurope a été interpellé par des associations d'Ile-de-France concernant l'arrivée de citoyens moldaves dans certains bidonvilles, particulièrement dans les départements du Val-de-Marne et de Seine-et-Marne. Ces nouvelles arrivées ont donné lieu à des bidonvilles ou des squats rassemblant de nombreuses personnes : 300 personnes à Vitry-sur-Seine, 400 personnes à Noisiel, 700 à 1000 personnes sur deux lieux de vie à Dammarie-les-Lys, 300 personnes à Emerainville etc.

Si les associations de terrain ont l'habitude d'accompagner un public en grande précarité, l'arrivée de ressortissants de pays tiers à l'Union européenne a donné lieu à de nouvelles interrogations de la part d'associations habituées à l'accompagnement de citoyens européens. La Coordination s'est organisée pour répondre aux mieux à ces nouvelles sollicitations.

De nombreuses différences existent concernant le droit au séjour et l'accès aux droits des citoyens européens et des ressortissants de pays tiers. De surcroît, certaines personnes moldaves étaient en demande d'asile, procédure que les associations accompagnant des

citoyens européens ne connaissent que peu. Des informations ont également été demandées concernant la situation géopolitique en Moldavie, et les discriminations existantes à l'égard des personnes roms.

Par ailleurs, dans certains lieux de vie, des questions d'emprise et de traite des êtres humains se sont posées. Des ressources à ce sujet étaient donc également demandées par les membres de Romeurope intervenant sur le terrain.

Un échange a été organisé avec certains acteurs engagés dans l'accompagnement de personnes moldaves (Habitat cité, le Collectif Romeurope centre 77) ainsi que des associations ressources sur la question du droit au séjour (Gisti, La Cimade) ou de la précarité (Fondation Abbé Pierre) et sur la question d'emprise et de traite des êtres humains (Hors la rue, Trajectoires). Ces premiers échanges écrits ont donné lieu à une première réunion, où certains acteurs associatifs (Habitat cité et la coordination de Romeurope) ont pu être présents pour discuter des situations concrètes rencontrées. Par la suite, Habitat cité a pu contacter certaines des associations pour discuter plus spécifiquement de situations concrètes.

Création d'outils

- [Fiche pratique : Prendre rendez-vous et rencontrer un·e candidat·e ou un·e élu·e, CNDH Romeurope](#), Vox Public & CNDH Romeurope, février 2020
- [Nouvelle édition du Cahier juridique consacré au droit à l'école et à la formation pour les enfants et jeunes étrangers](#), GISTI et CNDH Romeurope, février 2020
- [Synthèse de la journée thématique sur "la protection de l'enfance à l'épreuve des bidonvilles" et du guide "Bidonvilles/squats : comment faire face à des situations relevant de la protection de l'enfance ?"](#), CNDH Romeurope, juillet 2020
- [Fiche pratique sur l'aide alimentaire dans les bidonvilles et les squats](#), novembre 2020

Appui aux saisines du Défenseur des Droits

En 2020, quatre saisines ont été envoyées au Défenseur des droits :

- Une saisine relative à la prise en charge d'enfants atteints de saturnisme d'origine rom pour certains, et vivant en bidonville dans la Val d'Oise.
- Une saisine relative à la destruction illégale d'habitations informelles de citoyens roumains vivant sur un bidonville à Montreuil.
- Une saisine relative à une discrimination quant à l'accès à l'école d'enfants scolarisés habitants en bidonvilles et squats dans la métropole grenobloise et à Marseille.
- Une saisine concernant une expulsion illégale dans un squat à Bagneux.

D) Renforcement du pouvoir d'agir des premiers et premières concernées

Confinement

Pendant le confinement, **l'accès à l'information et la question de l'autonomie des personnes allophones, en situation d'illettrisme ou d'illectronisme, n'ont été que peu pensées par les pouvoirs publics.** En effet, les personnes vivant en bidonville et en squat, n'ont pas toujours eu une information accessible ou compréhensible sur les mesures particulières de déplacement. La plupart ont été en difficulté pour obtenir et remplir les attestations dérogatoires mises en ligne par le Gouvernement. Aux difficultés de compréhension s'est ainsi ajouté un accès difficile, voire impossible, aux attestations en elles-mêmes.

Tout au long de l'année, et notamment grâce à Liliana Hristache de Rom Réussite (merci à elle !), le CNDH Romeurope a mis en forme des **vidéos en roumain / romanès** sur les règles relatives au confinement, traduit des outils de sensibilisation sur la propagation du coronavirus (lavage des mains) et bien sûr les fameuses attestations de confinement. Celles-ci ont ensuite été imprimées par nos membres et diffusées largement sur les terrains. Les vidéos ont-elles été relayées sur nos réseaux sociaux et via what's app.

Organisation collective (« community organizing »)

A l'automne 2020, le CNDH Romeurope a envoyé un **questionnaire** à l'attention de ses membres concernant la pratique de **l'organisation collective** (« community organizing ») afin de les sonder sur leur compréhension théorique et pratique de ce concept qui fait la part belle aux premiers concernés. Il s'agissait là d'une première étape afin de construire progressivement un programme de formations pour plusieurs membres de Romeurope en 2021-2022 : un accompagnement poussé avec un *organizer* spécialiste des dynamiques collectives. L'objectif est double : **soutenir les luttes des premiers concernés** et autonomiser petit à petit les collectifs et associations membres de Romeurope. Un des résultats attendus de ce projet est également de former l'équipe de coordination (via une salariée) à la pratique de l'organisation collective, afin **d'être de meilleurs alliés des premiers concernés** et de les soutenir efficacement dans leur combat pour la dignité.

Une des illustrations de ce positionnement d'allié se caractérise par notre soutien renouvelé à la campagne [#EcolePourTous](#) sur la **scolarisation des enfants exclus de l'école** (jeunes MNA, gyanais, roms, voyageurs...), construite par et pour des personnes directement concernées (parents d'élèves ayant vécu en bidonville, personnes dont la scolarisation a permis de sortir de la précarité, enfants et jeunes précaires éloignés de l'école pour différentes raisons...) : conseils, aide logistique, relai des publications sur les réseaux sociaux...

Une autre illustration est l'organisation, en lien avec Les films de l'Arpenteur et des Enfants du canal, d'une [conférence de presse le 2 mars 2020](#) (en présence de la présidente de l'Agence du service civique). À cette occasion, **seuls des jeunes premiers et premières concerné·e·s ont pris la parole**, au sujet de la citoyenneté européenne et du vote.

Vie statutaire

La participation de premiers concernés (actuels ou ex-habitants de bidonville) doit également se matérialiser en interne, au sein de nos instances. Nous estimons en effet que la construction d'un plaidoyer efficace doit se baser sur une expertise d'usage (le vécu des premiers concernés, l'expérience des bénévoles au plus près du terrain...) et une expertise associative. Fort de ce croisement entre structures militantes, collectifs terrains et de la connaissance des premiers concernés, le CNDH Romeurope s'illustre par la richesse de son expertise et de ses recommandations. En 2020, deux personnes « premiers concernés » font partie de nos instances, dont une au Bureau de l'association en tant que secrétaire.

En 2021, nous accentuerons nos réflexions sur le sujet de la participation, en lien avec notre CA et nos membres.

2. La fonction d'observatoire

A) Observatoire du terrain et des politiques nationales

Grâce à ses membres partout en France, le CNDH Romeurope porte une vision territoriale de la situation des personnes vivant en bidonvilles et squats, un ancrage local qui lui permet de dénoncer les abus et les discriminations récurrentes dont sont victimes les ressortissants européens désignés qui se disent « Roms » et vivant en bidonvilles et squats.

L'observatoire repose sur :

- Une veille médiatique
- Une veille législative et jurisprudentielle
- Une étude des dispositifs et projets en cours
- Des échanges avec des acteurs de terrain et des personnes concernées, qui ont pour objectif d'obtenir des retours d'expérience et des données qualitatives sur différents sujets ou projets

Cette observation nourrit le discours et les contributions écrites du CNDH Romeurope lorsqu'elle s'adresse aux médias, partenaires associatifs et institutions (DIHAL, ministères, Commission Nationale Consultative des Droits de l'Homme, Défenseur des Droits, ECRI...)

⇒ [Observatoire lié à la pandémie de Covid-19](#)

En 2020, le travail d'observatoire s'est principalement concentré sur la période du premier confinement, avec la publication régulière d'un baromètre pour faire un point régulier sur les urgences humanitaires (eau, santé, alimentation...) dans chaque territoire.

→ Retrouvez [sur notre site](#) les différentes synthèses publiées lors du confinement du printemps 2020 pour faire état de la situation sur les différents lieux de vie suivis par nos membres.

- [Situation au 24 avril 2020](#)
- [Situation au 10 avril 2020](#)
- [Situation au 2 avril 2020](#)

- [Situation au 26 mars 2020](#)
- [Situation au 24 mars 2020](#)

→ Sur la base de ces baromètres, le CNDH Romeurope a [publié un document le 17 mars 2021](#), à l'occasion du premier anniversaire du premier confinement.

⇒ [Protection de l'enfance et suivi de la mise en œuvre des maraudes mixtes](#)

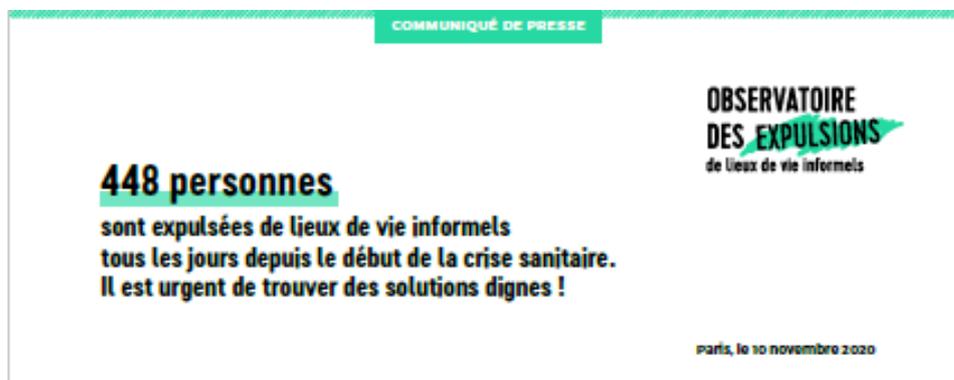
Voir infra « *Plaidoyer Protection de l'enfance et maraudes mixtes* ».

B) Observatoire des expulsions de lieux de vie informels

Comme en 2019, le CNDH a continué à coordonner l'observatoire inter-associatif des expulsions de lieux de vie informels avec Médecins du monde, la Ligue des droits de l'homme, la Fondation Abbé Pierre, la FNASAT, la Plateforme des soutiens aux migrants, Human right observer et l'ANGVC. Cette année, l'Observatoire s'est doté d'une identité visuelle, avec la création d'une charte graphique, et d'une amélioration du site.

S'agissant de la publication annuelle de la note détaillée, la période de référence est : début de la trêve hivernale 2019 (1er novembre 2019) et à la veille de celle de 2020 (31 octobre 2020).

→ [La note est disponible sur le site de l'Observatoire.](#)



L'Observatoire a recensé 1079 lieux de vie informels expulsés du 1er novembre 2019 au 31 octobre 2020 contre 1159 l'année dernière sur la même période. Au moins 141 810 personnes vivaient dans ces lieux de vie expulsés, ce qui représente en moyenne 388 personnes expulsées par jour.

- Calais, Marck (Pas-de-Calais) et Grande Synthe (Nord) comptabilisent à elles seules 957 expulsions soit **88% des expulsions**. La région du Calais et la ville de Grande-Synthe se démarquent par la fréquence des expulsions, montrant une véritable politique d'expulsion spécifique à ce territoire, s'apparentant à un véritable **harcèlement des personnes exilées**. Dans cette zone, la base légale elle est très majoritairement inconnue des contributeurs et habitants. **Pourtant, toute personne doit être informée en amont d'une expulsion de son lieu de vie et en connaître la base légale**. Ailleurs en France métropolitaine, la base légale est plus souvent connue.

- En dehors de Calais et Grande-Synthe, nous notons une présence plus importante de certaines nationalités : Roumaine, Bulgare, Albanaise, Moldave, Ukrainienne notamment. Dans ces pays, les communautés Roms représentent une part importante des citoyens et subissent un racisme et une discrimination extrêmement forts. S'ils ne constituent pas la totalité des habitants des squats et des bidonvilles, loin s'en faut, il est important de noter qu'ils y sont représentés de façon significative. Le rejet, le racisme et la discrimination est donc une vraie réalité en France aussi pour les communautés roms, impactées de manière démesurée par le mal-logement et les expulsions. Sur les 122 expulsions signalées en dehors de Calais et Grande-Synthe, 57 ont visé des lieux de vie occupés par des personnes roms ou perçues comme telles, soit 46% des expulsions.
- La remise à la rue est l'une des principales issues des expulsions. Pour 939 expulsions, la totalité ou une partie des personnes expulsées, ne s'est vu proposer aucune solution, soit 87% des expulsions. Lorsque des propositions sont faites, il s'agit majoritairement d'une mise à l'abri temporaire (hôtels sociaux, structures d'hébergement d'urgence, centres d'hébergement type CAO et CAES, voire gymnases) qui est proposée aux personnes expulsées. Ce qui a pour seule conséquence de reporter brièvement un retour à la rue.

En 2020, une liste mail des contributeurs de l'Observatoire a été créée et est animée par le CNDH Romeurope. Chaque mois, une extraction des chiffres principaux de l'Observatoire est envoyée aux contributeurs.

Cette année, le rapport a été imprimé et envoyé à une trentaine de décideurs clés (cabinets ministériels, préfetures, ministres...). En 2021, l'objectif sera d'accentuer la dimension de portage politique (plaidoyer) autour de ce rapport qui est une référence en France et qui peut appuyer des dynamiques locales (rdv avec des préfets, parutions d'articles dans la presse quotidienne locale, sensibilisation du grand public...).

C) Expulsions : veille jurisprudentielle

La veille jurisprudentielle du CNDH Romeurope, grâce aux décisions envoyées par ses membres, ainsi que la veille législative permettent de développer une connaissance fine au sujet des expulsions, et de transmettre les éléments essentiels aux membres pour leur travail sur le terrain.

Le CNDH Romeurope décortique et vulgarise les décisions de justice et les diffuse par email à ses membres et ses partenaires (associations, institutions, professionnels du droit...) Par ailleurs, grâce à ses connaissances, le CNDH répond également aux sollicitations locales au sujet des expulsions, notamment quand certaines situations sont bloquées.

Ces données sont conservées pour être restituées dans nos rapports, mais contribuent également notamment à abonder un recueil de jurisprudence sur le contentieux lié aux

occupations de terrain et de squat, qui recueille déjà de nombreuses décisions de justice sur le droit au logement en général : <https://www.jurislogement.org/category/veille-jurisprudentielle/>.

D) Observatoire des incendies

D'après une veille médiatique effectuée au sein de la coordination. Une dizaine incendies se sont déclarés dans des bidonvilles ou squats en 2020, faisant au moins 1 décès.

3. Plaidoyer, communication et sensibilisation

Les **activités de plaidoyer** sont essentielles pour diffuser le travail d'observatoire ainsi que les recommandations du CNDH Romeurope. Les actions de plaidoyer peuvent prendre plusieurs formes : participation à des groupes de travail, rédaction de notes, rendez-vous avec des représentant·e·s de l'Etat ou des élu·e·s, propositions d'amendement au Parlement, interpellations publiques de décideurs, interviews données à la presse...

Pour le plaidoyer local, un appui aux membres sous forme de conseil et d'élaboration de stratégie d'interpellation est fourni sur demande, **les associations et collectifs locaux restant les plus pertinents pour établir un dialogue avec les autorités locales.**

La **communication externe** permet d'alerter le grand public sur la question des personnes vivant en squats et en bidonvilles en France, réalité encore méconnue et sujette à beaucoup de fantasmes et de préjugés. C'est aussi en informant l'opinion publique que les changements politiques pourront être provoqués afin d'avancer vers un respect des droits fondamentaux pour toutes et tous.

A) Plaidoyer national

POLITIQUE GLOBALE DE RESORPTION DES BIDONVILLES

- **Délégation interministérielle à l'hébergement et à l'accès au logement (DIHAL) et instruction du 25 janvier 2018**

Depuis la circulaire du 26 août 2012, le CNDH Romeurope participe activement aux différents travaux mis en place par la DIHAL, qui a la responsabilité de l'animation nationale de la politique publique concernant les bidonvilles et squats.

Le CNDH Romeurope répercute auprès de ses membres les informations délivrées par la DIHAL et fait remonter des éléments sur la situation de terrain en France ainsi que des recommandations et revendications. **Le Collectif ne manque pas d'exprimer, publiquement si nécessaire, ses éventuels désaccords tant sur les politiques conduites que sur les pratiques observées sur le terrain à travers les remontées de ses membres.** Il valorise aussi, auprès de ses membres, sur les réseaux sociaux ou dans ses rapports, les expériences réussies et positives sur le territoire.

En 2020, année exceptionnelle pour cause de coronavirus, **le CNDH Romeurope a travaillé étroitement avec la Dihal**, et les réunions de partage d'informations ont été très fréquentes (jusqu'à devenir bi-hebdomadaires pendant les confinements). De nombreux sujets ont été travaillés ensemble cette année : [accès aux chèques services](#), accès à l'eau, accès à la santé et au matériel pour respecter les gestes barrières, accès à l'aide alimentaire, maraudes mixtes, accès à l'école etc...

Le CNDH Romeurope a participé le 11 mars 2020 à la **Commission nationale de Résorption des bidonvilles**, en présentant notamment la démarche de sensibilisation des élus locaux à la résorption des bidonvilles.

Le CNDH Romeurope a aussi assisté à plusieurs réunions relatives à l'éducation et la protection de l'enfance, et en particulier suite au financement par la DIHAL d'une [trentaine de postes de médiateurs et médiatrices scolaires](#) dans toute la France.

Nous nous sommes fait le relais auprès de nos membres des différentes réunions et **webinaires** organisés par la Dihal. En 2020, nos membres ont plus que jamais participé eux-mêmes à ces temps d'échange proposés par la Dihal.

➤ **Ministère du Logement**

Le CNDH Romeurope a participé à une rencontre en janvier 2020 entre le ministre du Logement, la DGCS et les acteurs de l'hébergement.

A partir du début de la crise sanitaire en France et tout au long de l'année, le CNDH Romeurope a alerté régulièrement le Ministère sur des situations individuelles ou la situation globale des habitant·e·s des squats et bidonvilles.

En juillet, un courrier a été adressé à la nouvelle ministre du logement Emmanuelle Wargon (ainsi qu'aux ministres de la Santé et de l'intérieur) pour l'alerter des dangers graves générés par la multiplication des expulsions de squats et bidonvilles pendant l'été, dans un contexte de crise sanitaire et de canicule.

Ce courrier a débouché sur une rencontre avec Marie Rombaldi (Conseillère Logement d'abord, Hébergement de la ministre du logement) en septembre 2020. Suite à ce rendez-vous, et à la demande de la conseillère, une alerte par mail a été envoyée à chaque menace d'expulsion.

➤ **Municipales 2020**

Après avoir réalisé fin 2019 un dossier intitulé « [Les élus locaux face à la résorption des squats et bidonvilles](#) » ainsi qu'un flyer d'information bilingue sur le droit de vote aux élections municipales, le début de l'année 2020 a permis une diffusion de ces outils.



Le flyer et le dossier ont respectivement été imprimés à **4 000 exemplaires** et distribués largement aux membres du CNDH Romeurope et à ses partenaires, qui les ont eux-mêmes distribués sur le terrain aux habitants des squats et bidonvilles, ou aux candidats aux municipales rencontrés localement.

Suite au 2^{ème} tour des élections, le CNDH Romeurope a de nouveau envoyé le dossier « [Les élus locaux face à la résorption des squats et bidonvilles](#) » aux nouvelles équipes municipales en place, accompagné d'une invitation à **rejoindre un club d'élus** intéressés pour travailler à des solutions vertueuses de résorption des bidonvilles. Cet envoi papier et mail a été fait à destination de 120 élus concernés par la question des bidonvilles ou squats dans leur commune.

● Pour en savoir plus → <https://www.romeurope.org/elus-locaux-mobilisez-vous/>



PROTECTION DE L'ENFANCE ET MARAUDES MIXTES

La mesure « [maraudes mixtes](#) » vise à « sortir les enfants de la rue, des squats et des bidonvilles par un accompagnement des familles, en mobilisant tous les leviers disponibles ». Les maraudes mixtes ont pour « enjeu de prévenir, repérer et mettre fin aux situations attentatoires aux droits de l'enfant, à travers la construction d'un réel projet de sortie de la rue pour l'ensemble de la famille ». Un budget de 2 millions d'euros par an sur les crédits de la Stratégie pauvreté est versé par l'Etat à 16 départements. Le terme « mixte » renvoie en théorie au partenariat Etat/département dans le financement comme dans le travail sur le terrain.

Afin de suivre le déploiement de cette politique qui vise les familles vivant en bidonville, le **CNDH Romeurope collecte les données de terrain** sur sa mise en œuvre via ses membres qui sont opérateurs de l'Etat ou non, et les capitalise.

Le CNDH Romeurope a aussi participé à **deux réunions (janvier et novembre) sur la mise en œuvre de la mesure « maraudes mixtes » en Ile-de-France**, organisée par la Préfecture de région en novembre 2020. Le confinement a retardé la mise en œuvre de ces mesures dans de nombreux territoires. Cette réunion a été l'occasion d'interroger les services de l'Etat et les départements sur leurs objectifs, ambitions et résultats.

Le 17 octobre 2019, une journée thématique sur “la protection de l'enfance à l'épreuve des bidonvilles” était organisée par le CNDH Romeurope avec Hors la Rue et en partenariat avec ACINA et la DIHAL. Les réflexions engagées lors de ce jour, ont donné lieu à l'écriture d'un guide [“Bidonvilles/squats : comment faire face à des situations relevant de la protection de l'enfance ?”](#) écrit avec l'association Hors la Rue et publiée en juin 2020.

SCOLARISATION

Le CNDH Romeurope réclamait depuis plusieurs années un décret afin de **mettre fin aux abus de maires qui empêchaient l'accès à l'école de certains enfants** en leur demandant de fournir une liste excessive de documents que certaines familles n'étaient pas en mesure de produire. A titre d'exemple, certains maires demandaient à des familles vivant en bidonvilles de fournir une facture d'électricité pour pouvoir procéder à une inscription scolaire...

Dès l'entrée en vigueur de la loi pour une école de la confiance en juillet 2019, loi qui prévoyait la rédaction d'un décret fixant une liste limitative de pièces pouvant être demandées lors de l'inscription, le CNDH Romeurope (aux côtés d'autres organisations comme École pour tous, Aide et action et la CNCDH) avait soumis au ministère de l'Éducation nationale **une proposition de texte**.

Nous nous réjouissons donc que le [décret n° 2020-811](#) du 29 juin 2020 précisant les pièces pouvant être demandées à l'appui d'une demande d'inscription sur la liste prévue à l'article L. 131-6 du code de l'éducation ait été publié au journal officiel du 30 juin 2020.

Même si les refus d'inscription des enfants continuent à perdurer, nous disposons dorénavant d'un outil juridique, qui peut être présenté devant les personnels en mairie ou utilisés – en dernier recours – devant les juridictions.

Une autre inquiétude en 2020 a porté sur la **continuité de l'enseignement scolaire** pendant les périodes de confinement. Certaines de nos associations, qui assurent un soutien voire de la médiation scolaire, nous ont fait part de difficultés devant l'outil numérique (école à distance) ou face au manque d'assiduité des élèves. Dans une année charnière, les médiateurs et médiatrices scolaires ont eu un rôle déterminant et ont permis aux enfants de ne pas « décrocher » et de pouvoir retrouver les bancs de l'école au mois de mai 2020.

→ En avril 2020, le CNDH Romeurope a signé une [lettre ouverte](#), adressée au ministre de l'Éducation nationale, afin de demander à ce que les mesures de renforcement de la continuité éducative soient étayées et élargies à tous les enfants en situation de précarité.

HABITAT ET EXPULSIONS

Comme tous les ans depuis beaucoup trop d'années, le CNDH Romeurope s'est opposé vivement aux expulsions de bidonvilles et squats qui ne sont pas suivies de solutions dignes, durables et adaptées aux choix des personnes expulsées. **Nous avons continué à visibiliser ces expulsions, toujours trop nombreuses même s'il est important de noter que la tendance est à la baisse en ce qui concerne celles qui visent les citoyens européens (roumains/bulgares).**

- Pour en savoir plus : cf. supra « **L'observatoire des expulsions de lieux de vie informels** » et www.observatoiredesexpulsions.org

En 2020, le CNDH Romeurope s'est particulièrement rapproché **du Collectif des associations unies** (CAU, dont il est membre depuis 2016) afin de porter la voix des personnes en bidonvilles. Que ce soit à travers des groupes de travail, des réunions plénières, des conférences de presse, des remontées de terrain, l'appui à la rédaction de documents collectifs, nous avons partout cherché à objectiver la situation des habitant·e·s de squats et bidonvilles, particulièrement impactés par la crise sanitaire et économique.

- Lire le dossier de presse "[Les oubliés du confinement à un mois du début du confinement](#)"
- Se rendre sur le [site internet du CAU](#)

DOMICILIATION

Le CNDH Romeurope, avec ses partenaires du Collectif Domiciliation (Secours Catholique, Dom'Asile, La Croix Rouge, Fédération des Acteurs de la Solidarité, Aides, Emmaüs France...) a suggéré à plusieurs députés de défendre des amendements pour **mieux financer la domiciliation**

Après trois ans de plaidoyer inter associatif, l'amendement déposé par la députée Claire Pitollat a été adopté dans le projet de loi de finances 2021 : **5 millions d'euros par an alloués aux organismes de domiciliation pour 2021**. [Plus d'informations sur l'amendement ici](#).

Par ailleurs, en mai, lors du premier confinement, le CNDH Romeurope a participé avec ses partenaires du Collectif Domiciliation à une réunion avec la DGCS et l'UNCCAS pour alerter sur les diverses difficultés posées par le confinement sur l'activité de domiciliation.

LUTTE CONTRE LE RACISME ET LES DISCRIMINATIONS

- **Commission nationale consultative des Droits de l'Homme (CNCDH)**

Comme chaque année, nous avons fait parvenir une [contribution écrite](#) à la CNCDH sur l'état de l'antitsiganisme en France en 2020 dans le cadre des consultations pour le rapport annuel sur le racisme de 2020.

→ [Retrouvez le rapport de la CNCDH ici](#) !

- **Défenseur des Droits**

En janvier, juillet et octobre 2020, le CNDH Romeurope a participé à **trois comités d'entente du Défenseur des droits sur les discriminations liées à l'origine**, présidés par Jacques Toubon puis

[Claire Hédon](#). Le comité d'entente réunit une quinzaine d'associations qui luttent contre le racisme et les discriminations. Cette réunion a été l'occasion de partager des informations avec le Défenseur des Droits sur les sujets qui nous mobilisent afin d'identifier des pistes de travail partenarial (soutien à notre travail de plaidoyer par exemple).

➤ Rencontre avec le Conseil supérieur de l'audiovisuel

Avec nos partenaires de la Voix des Roms, nous avons rencontré en février 2020 le CSA pour évoquer l'antitsiganisme dans les médias. Le CSA a reconnu être très peu outillé sur cet aspect de la lutte contre le racisme et a précisé n'avoir aucune donnée à ce sujet.

SANTE

Le 26 juin 2020, la déléguée générale a participé à une réunion de **préparation de l'été 2020**, en présence du ministre de la Santé et de la directrice de la DGCS. Le CNDH Romeurope a alerté le ministère des risques posés par les expulsions pouvant reprendre dès le 10 juillet.

En juillet, [un courrier a été adressé à Olivier Véran](#) (ainsi qu'aux ministres du logement et de de l'intérieur) pour l'alerter des dangers graves générés par la multiplication des expulsions de squats et bidonvilles pendant l'été, dans un contexte de crise sanitaire et de canicule.

En 2020, le CNDH Romeurope a également été intégré aux **réunions de la CNAM à l'attention de ses partenaires associatifs**.

- 9 janvier 2020 : participation de la juriste et de la déléguée générale à une réunion organisée par la CNAM concernant les différents textes en cours de préparation modifiant certaines dispositions portant sur l'Aide Médicale d'Etat.
- 28 avril 2020 : participation de la juriste et de la déléguée générale à une réunion organisée par la CNAM concernant l'AME et également le prolongement des droits et leur accès pendant la période de confinement.
- 14 octobre 2020 : participation de la juriste et de la déléguée générale à une réunion organisée par la CNAM concernant l'AME, les refus de soins, les « communautaires inactifs », la « consommations » de soin pendant le confinement etc.

Grâce à la participation du CNDH Romeurope aux réunions et à la liste des partenaires associatifs de la CNAM, nous avons pu recevoir de leur part de nombreuses informations relatives à la santé que nous avons pu transmettre à nos membres.

Fin 2020, le CNDH Romeurope a porté auprès de la CNAM mais aussi d'autres services de l'Etat un plaidoyer pour une harmonisation et une mise à jour des textes relatifs au droit au séjour des européens, afin de lutter contre le non-recours aux droits.

Une note « [Améliorer l'accès aux droits des citoyens européens en situation de précarité](#) » a ainsi été réalisée par le Comede et Médecins du monde et partagée au Ministère de la santé, à la CNAV, la CNAF, la CNAM...

B) Plaidoyer européen et international

Participation à digital High-Level-Conference launching the new “[EU Roma Strategic Framework for Equality, Inclusion and Participation](#)” until 2030, organisé par la Commission européenne et la présidence allemande du Conseil de l'Union européenne (12 octobre 2020).

C) Communication et médias

Deux communiqués de presse ont été diffusés en 2020 :

- Publication de la note détaillée 2019-2020 de l'Observatoire des expulsions de lieux de vie informels, [voir le CP](#)
- Une inscription à l'école simplifiée : une avancée encourageante pour les élèves empêchés d'école, [voir le CP](#)

et deux tribunes publiées toutes les deux dans Libération :

- « [Inutile de durcir la loi sur les squats, il faut lutter contre le mal logement](#) »
- « [Covid-19 et eau potable : l'Etat en première ligne](#) »

Revue de presse (non exhaustive !)

« [Coronavirus : un collectif alerte sur la « crise sanitaire » dans les bidonvilles roms](#) », le Monde, 26 mars 2020

« [Roms. « Ils vont mourir de faim, pas du coronavirus », s'alarment les associations](#) », l'Humanité, 8 avril 2020

« [A l'approche de la trêve hivernale, les expulsions de bidonvilles s'accélèrent](#) », le Monde, 26 octobre 2020

« [France : plus de 1000 expulsions de bidonvilles en 2020](#) », le Figaro, 9 novembre 2020

COLLECTIF NATIONAL DROITS DE L'HOMME ROMEUROPE

Collectif National Droits de l'Homme Romeurope

59, rue de l'Ourcq - 75019 Paris

T : 06 35 52 85 46

contact@romeurope.org



CNDHRomeurope



CNDH_Romeurope



www.romeurope.org